

TITRE PRO MUM

MANAGER D'UNITE MARCHANDE
PAR APPRENTISSAGE ET
AUTRES FINANCEMENTS



LA MFR - CFA DE PONTONX-SUR-L'ADOUR

Association loi 1901 créée en 1954

La MFR de Pontonx-sur-l'Adour est un établissement d'enseignement professionnel par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Elle est devenue CFA en 2019 pour pouvoir effectuer de l'apprentissage.

Elle fait partie de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales qui regroupe aujourd'hui environ 450 établissements en France.

Ses caractéristiques principales :

- l'alternance : pédagogie qui permet d'allier école et milieux professionnels
- Association loi 1901 qui intègre les parents et professionnels dans la gestion de l'établissement

NOS FORMATIONS :

- 4ème-3ème de l'Enseignement Agricole
- BAC PRO SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)
- BAC PRO MCV (Métiers du commerce et de la vente) option AGECE
- BAC PRO SN (Systèmes Numériques) option RISC
- BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)
- BPJEPS LTP (Loisirs tous publics)
- BPJEPS EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable)
- Titre Animateur en Gérontologie
- Titre Pro MUM (Management d'Unité Marchande)
- **BACHELOR - Ouverture prochainement**

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

La formation Titre Professionnel MUM (Management D'unité Marchande) inscrit au RNCP de la MFR de Pontonx est accessible aux titulaires du Baccalauréat ou tout diplôme équivalent (ou avec une équivalence d'expérience professionnelle), minimum 3 ans.



LES QUALITES REQUISES

- Motivation
- Dynamisme
- Ambition
- Rigueur
- Persévérant
- Savoir travailler en équipe
- Profil commercial

LA VIE À LA MFR

Lors de la période de formation, les stagiaires présents sur l'établissement bénéficie d'un cadre de vie différent des formations initiales. Ils peuvent profiter d'un logement sur place avec restauration.

La semaine commence le Lundi matin à 9h et se termine le vendredi à 16h.

Ils disposent d'un établissement accessible à l'ensemble des personnes présentant un handicap : places de parking, allées de circulation, sanitaires adaptés, outils et moyens pédagogiques adaptés.

LES OBJECTIFS DU TITRE PRO

Le Titre Pro MUM a cinq objectifs principaux :

- Etre capable d'encadrer une équipe
- Gérer et développer la relation avec la clientèle
- Piloter l'offre produits ou services
- Apprendre à gérer l'activité d'une unité commerciale
- Maîtriser les techniques de vente et développer son potentiel commercial
- Etablir les prévisions économiques et financières de l'UM



Le titulaire du TP MUM a pour perspective de prendre la responsabilité opérationnelle de tout ou partie d'une unité commerciale.

Dans le cadre de cette unité commerciale, le titulaire remplit les missions suivantes :

- Développement de la relation client et vente conseil,
- Animation et dynamisation de l'offre de produits et de services,
- Management de l'équipe commerciale.
- Gestion commerciale, économique et financière

Cette polyvalence fonctionnelle s'inscrit dans un contexte d'activités commerciales digitalisées visant à mettre en œuvre la politique commerciale du réseau et/ou de l'unité commerciale.

MÉTHODE UTILISÉE : L'ALTERNANCE

La formation se déroule selon un rythme d'alternance : 1 semaine en formation et 3 semaines en entreprise sur 10 mois.



En contrat d'apprentissage TP MUM, l'élève passe 14 semaines en CFA. Les relations entre l'école et l'entreprise sont permanentes et concrètes.

FINANCEMENTS POSSIBLE :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- CPF
- Pôle emploi, ...



Construire son propre système personnel de représentation de valeurs



Prise en compte de l'expérience (comme un levier d'apprentissage)



Doit se sentir prêt à répondre aux attentes et à mener un travail à sa portée



Besoin de mesurer les bénéfices de l'apprentissage



Pas de pression externe, la motivation est d'abord interne



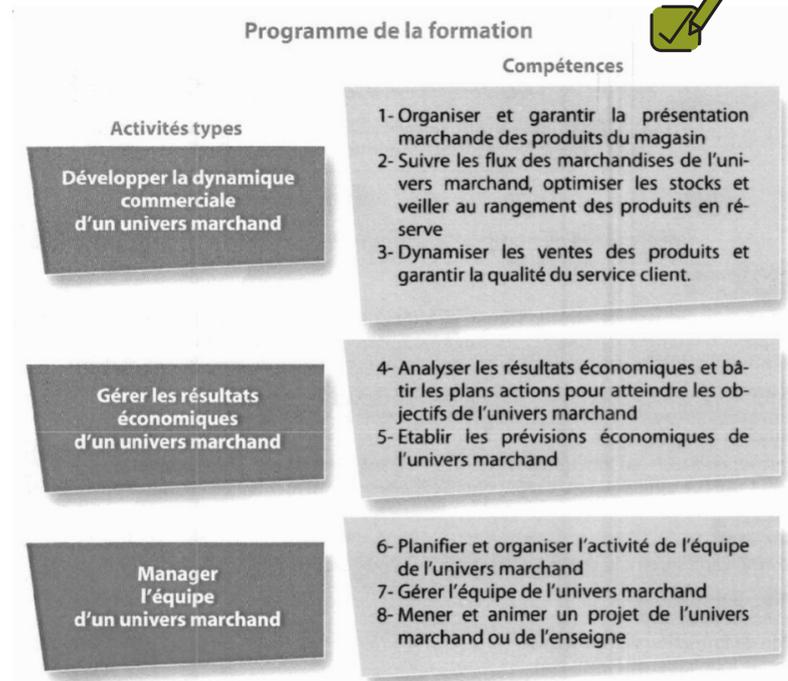
Application des enseignements à des situations réelles

Les spécificités de l'adulte apprenant

“

L'alternance, un métier, votre avenir !

LES ELEMENTS DU PROGRAMME



FILIÈRES ET DÉBOUCHÉS

Les emplois potentiels après l'obtention du MUM :



Sans expérience – en début de parcours

- Conseiller de vente
- Chargé(e) du service client ou chargé(e) de clientèle
- Technico-commercial(e)
- Assistante commerciale
- Employé(e) commercial(e)

Avec expérience

- Responsable adjoint
- Manager
- Responsable commercial
- Responsable de rayon ou de secteur

Vous pouvez travailler dans tout type d'entreprise ou tout secteur d'activité (Grande distribution alimentaire ou non, entreprises de négoce, prestation de services, associations, entreprises spécialisées, bâtiment, matériel agricole, para-médical, entreprises en B to B etc ...)

Le taux de réussite sur ce titre à ce jour est de 100% et 95% des apprentis ou stagiaires sortants ont trouvé un emploi, soit en suivant, soit dans les mois suivant la formation.



RECHERCHE D'ENTREPRISES



C'est vous qui devez rechercher l'entreprise, même si l'école peut en fonction de votre profil vous mettre en relation avec des entreprises désireuses d'embaucher des jeunes en contrat d'apprentissage.

Pour rechercher une entreprise, il faut que vous déterminiez deux choses en fonction de votre mobilité : le secteur géographique et le secteur professionnel.

Pour rechercher une entreprise :

- Préparez un CV mis à jour : réfléchissez à vos qualités, vos compétences, votre motivation pour le titre pro, votre intérêt pour l'entreprise visée.
- Utilisez le téléphone pour prendre des informations et déplacez-vous directement dans l'entreprise pour décrocher un rendez-vous. Demandez toujours à parler à la personne qui recrute
- Travaillez votre lettre de motivation et votre CV, première image de vous
- Veillez à soigner votre tenue, votre vocabulaire et votre posture lors des entretiens.

Vous pouvez contacter également le Pôle Emploi ou la Mission Locale ou autre organisme, qui ont parfois des offres, et consultez fréquemment les offres d'emploi des sites en ligne Indeed, EBL, Le Bon Coin, Indeed et les journaux comme le Sud-Ouest, le 40, l'Hebdo-Béarn, le Petit-Basque.

Quand une entreprise accepte de vous prendre en contrat d'apprentissage, nous vous demandons de prendre contact dans les plus brefs délais avec Madame ROUGIER à la MFR qui se chargera de toute la partie administrative du dossier.



CONTACTEZ-NOUS !

*Notre réussite,
c'est avant tout la
réussite des jeunes !*

Pour tout renseignement complémentaire

Le formateur référent

Pauline ROUGIER
07 86 53 22 30
pauline.rougier@mfr.asso.fr

La direction

Alain DELMAS
05 58 57 20 42
mfr.pontonx@mfr.asso.fr

Le référent handicap

Sabine ANTUNES
06 89 72 37 08
sabine.antunes@mfr.asso.fr



PROCEDURE DE RECRUTEMENT

- 1 Prendre rendez-vous à la MFR ou auprès du référent pour une explication détaillée de la formation, des modalités d'apprentissage et une visite des locaux.
- 2 Remise d'un dossier de candidature et d'une fiche de pré-inscription.
- 3 Renvoyer le dossier de pré-inscription (fiche jointe) avec les pièces demandées (disponible également en ligne sur le site internet)
- 4 Etude du dossier et confirmation écrite de l'admission
- 5 Recherche d'entreprise
- 6 Signature du contrat d'apprentissage

NOUS LOCALISER



MAJ le 14/12/2021



FORMATION EN
ALTERNANCE

INTERNAT, EXTERNAT
OU DEMI-PENSION

*De la 4ème
aux études
supérieures*

ECOLE ASSOCIATIVE
À TAILLE HUMAINE

SOUS CONTRAT
AVEC L'ETAT

CFA
MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Pontonx-Sur-l'Adour



MFR de Pontonx-Sur-l'Adour

05 58 57 20 42 ▪ mfr.pontonx@mfr.asso.fr ▪ www.mfr-pontonx.com



Le contrat d'apprentissage

Objectif

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

Public

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).
- Avant 16 ans, les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (en fin de 3ème) peuvent entrer en apprentissage.
- Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du secteur public, du milieu associatif et des professions libérales.

Type de contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, dont la durée dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

Durée du travail

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le mode en temps partiel est exclu.

Rémunération

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC (voir la dernière page)



Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

Comment est organisée l'alternance ?

L'apprenti suit un enseignement général, théorique et pratique dans le centre de formation d'apprentis et travaille en alternance chez un employeur privé ou public pour mettre en œuvre les savoirs acquis.

L'apprenti est obligatoirement guidé par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Les aides à l'embauche mobilisables pour l'employeur Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Une indemnité compensatrice forfaitaire versée par la région. Le montant minimal est fixé à 1 000 euros par an.
- Un crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti, porté à 2 200 euros dans certains cas.
- Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.

Pour une embauche du 1er mars au 31 décembre 2011, une compensation des charges patronales pendant un an pour l'embauche supplémentaire d'un alternant de moins de 26 ans.

Des avantages pour les apprentis

- Obtenir un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Avoir la possibilité d'enchaîner plusieurs contrats afin de préparer plusieurs diplômes successifs ou complémentaires.
- Être accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite l'insertion dans l'entreprise.
- Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales (salaire net égal au salaire brut)
- Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du smic, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

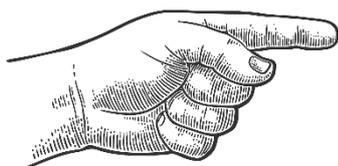
Des avantages pour les entreprises

- Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux maîtres d'apprentissage. Procédure Au plus tard dans les cinq jours suivant la conclusion du contrat, l'employeur envoie le contrat d'apprentissage visé par le CFA à la chambre



consulaire dont il dépend (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers, chambre d'agriculture).

Celle-ci dispose de 15 jours pour enregistrer le contrat. Elle l'adresse ensuite à l'Unité territoriale (ex-DDTEFP) de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui dispose également de 15 jours pour valider l'enregistrement. Pour les employeurs publics du secteur non industriel et commercial, l'enregistrement est réalisé par l'Unité territoriale de la DIRECCTE. Trouver son contrat d'apprentissage C'est une phase importante, parfois délicate, nécessitant une anticipation importante : il faut rechercher un employeur plusieurs mois avant la rentrée en CFA. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui nécessite une recherche d'emploi intensive, ciblée, méthodique respectant plusieurs étapes : le recueil d'informations, l'orientation, la recherche d'un employeur, la recherche d'un centre de formation.



SALAIRE D'UN APPRENTI EN 2022

Rémunération par mois la 1^{ère} année de formation			
16 à 17 ans 27% du SMIC 432.84€	18 à 20 ans 43% du SMIC 689.34€	21 à 25 ans 53% du SMIC 849.65€	26 ans et + 100% du SMIC 1603.12€
Rémunération par mois la 2^{ème} année de formation			
16 à 17 ans 39% du SMIC 625.22€	18 à 20 ans 51% du SMIC 817.59€	21 à 25 ans 61% du SMIC 977.90€	26 ans et + 100% du SMIC 1603.12€

** Au 1^{er} Octobre 2021 : SMIC horaire brut : 10.57€ / SMIC mensuel brut : 1603.12€

MFR de PONTONX-SUR-L'ADOUR

207 Avenue du Marensin – 40465 Pontonx-Sur-l'Adour

05.58.57.20.42 • www.mfr-pontonx.com • mfr.pontonx@mfr.asso.fr

FORMATION : Titre Professionnel MUM
(Critère 2 : Indicateur 4.4)

Fiche établie par :

Date :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : ____/____/____

☎ : ____/____/____/____/____ Mail : _____

CURSUS CHOISI :

- Coursus complet
- Coursus modulaire et bloc(s) de compétences choisi(s) :
- Bloc 1
- Bloc 2
- Bloc 3
- Bloc 4

FORMATIONS/DIPLOMES :

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

Demandeur d'emploi depuis moins de 1 an depuis 1 an et plus = N° ID : _____

Date de début : _____ et date de fin : _____ d'indemnités pôle emploi

Organisme de suivi : Pôle Emploi Mission Locale CAP EMPLOI Cabine de placement

Nom/Prénom du conseiller : _____

☎ : _____ ☒ : _____

Demandeur d'emploi non indemnisé

Congé (parental, individuel de formation, sabbatique, ...) : _____

Conjoint collaborateur sans statut*

Salarié d'un employeur du secteur privé ou public

Bénévole

Autre, préciser : _____

STATUT DE LA PERSONNE HANDICAPEE :

Titulaire d'une carte d'invalidité : % _____

RQTH

Titulaire de l'AAH

Notification CDES ou CDAPH (Uniquement apprentissage)

Titulaire d'une rente invalidité

Titulaire d'une rente d'accident du travail ou maladie professionnelle.

Pensionné de guerre ou assimilé

Autre : mutilé de guerre, assimilé mutilé de guerre, sapeur-pompier volontaire.

👉 Etes-vous concerné ? OUI NON

Si OUI, Echéance : _____

En cours : Date de la demande : ____/____/____

Organisme sollicité pour établir le dossier : _____

Nature du handicap :

- Déficience motrice
- Déficience visuelle
- Déficience Auditive
- Déficience invalidante
- T.S.A
- Handicap psychique
- Poly- handicap
- Autre

Informations supplémentaires : difficultés ?

Exigences médicales du handicap :

Soins : _____

- Durée : _____

Autres : Préciser : _____

Compensation mises en place antérieurement :

Pour la formation :

- 1/3 temps
- Moyens Humains
- Matériel Spécifique

Pour les examens :

- 1/3 temps
- Moyens Humains
- Matériel Spécifique

Transports adaptés :

- OUI NON
- Si OUI, lesquels : Prise en charge pour le transport (Taxi, ...) Transports en commun adaptés transports en commun

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Emplois exercés :

<i>Dates</i>	<i>Durée</i>	<i>Etablissements</i>	<i>Postes occupés</i>
____/____			
____/____			
____/____			

Vos centres d'intérêts :

PROJET PROFESSIONNEL :

<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> Projet d'entreprise d'accueil : _____ Accord Agefiph/FIPHFP : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

CONTRAINTES PERSONNELLES :

MOBILITE GEOGRAPHIQUE :

Remise dossier pré-inscription complet : OUI NON

Document de l'entretien et appréciation générale :

Sources de financement possibles :

Si fancement par entreprise :

Adresse entreprise : _____

Personne à contacter : _____ Téléphone : _____

Adresse Mail : _____